

PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE - FRANCE

situé au 2ème rang en matière de dépense publique de recherche civile: 0,76% en Allemagne; 0,74 % en France; 0,58 % au Japon; 0,42 % au Royaume-Uni et 0,41% aux Etats-Unis en 1999. Le ratio DIRD/PIB était tombé en 1999 à 2,17%, niveau inférieur à celui qui était le sien en 1993 (2,45%). Cette baisse s'explique à la fois par le recul de la dépense publique civile en pourcentage du PIB (surtout de 1993 à 1997), par la baisse de la recherche militaire et par celle des entreprises. Aujourd'hui, cette tendance semble s'inverser grâce notamment à une reprise des efforts du secteur privé.

Une progression de 2,2 %

Le budget civil de recherche et développement (BCRD) 2001 s'élève à 55,8 milliards FF en dépenses ordinaires (DO: dépenses pour salaires et frais d'opération) et crédits de paiement (CP: dépenses annuelles autorisées pour un programme d'une durée de trois ans), soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2000, alors que le BCRD 2000 avait progressé de 1,3 % par rapport à 1999. Les autorisations de programme (AP: budget autorisé pour les dépenses en capital, permettant de supporter un programme d'une durée de trois ans) s'élèvent à 24,3 milliards FF, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à 2000, alors que leur progression moyenne avait été de 1,5 % par an depuis 1997.

2. Politiques et nouveaux programmes de S-T

Une véritable politique de l'emploi scientifique dont l'objectif est de rajeunir la recherche. D'un côté, le vieillissement de la recherche française: l'âge moyen des chercheurs et des enseignants-chercheurs est de 46 ans. De l'autre, la difficulté des jeunes chercheurs à s'insérer dans l'appareil de recherche publique français: multiplication des post-docs à l'étranger, exil forcé des cerveaux, etc. Cette situation sera exacerbée avec les départs massifs à la retraite qui interviendront en 2004-2010 (de 3% à 4% des effectifs chaque année).

Le budget 2001 prévoit la création de 305 nouveaux emplois, dont 265 dans les établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) - comprenant 130 emplois de chercheurs - et 40 emplois au ministère de la Culture. Ces créations d'emplois sont nettement plus importantes qu'en 1999 (150 créations) et en 2000 (18 créations). Ces créations d'emplois permettront :

- d'engager une gestion prévisionnelle et pluriannuelle des effectifs ;
- d'offrir aux jeunes docteurs davantage de possibilités dans la recherche publique;
- de renforcer les effectifs dans les disciplines prioritaires (sciences du vivant, STIC).

De plus, ce budget comporte des mesures permettant d'améliorer les perspectives de carrière du personnel de recherche et de requalifier leurs emplois.